



ACCÈS AUX DROITS/SOINS - HÉBERGEMENT - DISTRIBUTION DE REPAS - COVID 19

mise à jour au 19/03/2020 à 15h00

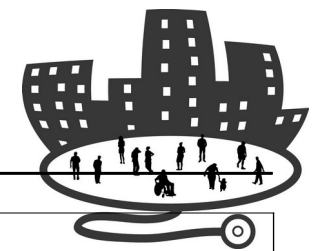
DROIT AU SÉJOUR DES PERSONNES ÉTRANGÈRES	
Préfecture	<p>à compter du lundi 16 mars 2020.</p> <ul style="list-style-type: none">? Les rendez-vous prévus sont annulés et aucun accueil n'est assuré en préfecture.? La remise des titres de séjour et le renouvellement des récépissés ne sont pas assurés. <p>PROLONGATION DE VALIDITÉ DES TITRES DE SÉJOUR pour 3 mois La validité des titres de séjour expirant à compter du 16 mars 2020 sera prolongée pour une durée de trois mois. Les titulaires de ces titres conserveront leur droit au séjour, leur droit à l'exercice d'une activité professionnelle et le bénéfice des droits sociaux. Cette prolongation concerne les titulaires d'un des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">? Visa de long séjour (visa "D")? Carte de séjour de toute nature (sauf titres spéciaux délivrés aux diplomates)? Récépissé de demande de titre de séjour? Autorisation provisoire de séjour? Attestation de demande d'asile <p>La prolongation de validité est automatique et ne nécessite aucune formalité. Le titulaire d'un titre de séjour expiré après le 16 mars 2020 pourra justifier de sa situation sur présentation du titre expiré.</p> <p>Attention, cette prolongation ne permet pas le franchissement des frontières intérieures ou extérieures de l'espace Schengen dès lors que le titre de séjour est expiré. Il ne sera donc pas possible de revenir en France après un voyage à l'étranger ou de vous rendre dans un autre pays de l'espace Schengen sous couvert du titre de séjour expiré.</p> <p>Plus d'informations seront communiquées prochainement.</p>
SPADA (Forum réfugié)	Réouverture à compter du 18/03
OFPRA	Report des entretiens pour les demandeurs d'asile et d'apatridie convoqués sur le site de Fontenay-sous-Bois entre le 16 mars et le 29 mars 2020 Exceptionnellement, seuls les entretiens qui auront été expressément confirmés par l'Ofpra, par courrier postal ou e-mail, pourront effectivement avoir lieu.



	<p>Les demandeurs d'asile et d'apatridie concernés par l'annulation de leur entretien recevront une nouvelle convocation ultérieurement.</p> <p>-Maintien des introductions de demande d'asile à l'Ofpra</p> <p>Les demandeurs d'asile qui doivent introduire leur dossier à l'Ofpra sont invités à le faire dans les conditions habituelles (par courrier postal). Ils recevront une lettre d'introduction en retour, confirmant le dépôt de leur demande d'asile.</p>
CNDA	Les audiences de la Cour sont suspendues à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.
Tribunal Administratif (TA)	Toutes les audiences sont reportées jusqu'à nouvel ordre, à l'exception des audiences en matière de référés et de contentieux urgent des étrangers. = Sont maintenues les audiences pour les retenus (CRA) et les assignés à résidence, uniquement.
Cour administrative d'Appel (CAA)	Tous les audiences qui nous concernent sont renvoyés (droit au séjour)
Cabinet d'avocat-e-s Dialectik (BREL, DUCOS, SOULAS, NACIRI...)	Fermé. Les contacter par email
La Cimade	fermée
La Cimade CRA	fermée
PROTECTION MALADIE / ACCÈS AUX SOINS	
CPAM	<p>Accueil du public fermé. Prise de rendez-vous possible en passant par Ameli.fr</p> <p>Pas de dispositifs spécifiques communiqué pour le moment. Ministère de la santé en cours d'interpellation par ODSE</p>
Pharmacie. Accès aux traitements médicamenteux	<p>Les pharmacies sont ouvertes</p> <p>Article 6 de l'Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19</p> <p>"Eu égard à la situation sanitaire, dans le cadre d'un traitement chronique, à titre exceptionnel, lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée et afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé du patient, les pharmacies d'officine peuvent dispenser, dans le cadre de la posologie initialement prévue, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020.</p> <p>Le pharmacien en informe le médecin. Sont exclus du champ d'application du présent article les médicaments stupéfiants ou auxquels la réglementation des stupéfiants est appliquée en tout ou partie conformément à l'arrêté du 5 février 2008 susvisé.</p> <p>Les médicaments dispensés en application des dispositions du présent article sont pris en charge par les organismes d'assurance maladie, dans les conditions du droit commun, sous réserve que ces médicaments soient inscrits sur la liste des spécialités</p>



	remboursables prévue au premier alinéa de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale. "
PASS (La Gave)	Limite les accueils direct - demande de passer par téléphone surtout si symptôme respiratoire / accueil : 05-61-77-79-42. secrétariat médical : 05-61-77-78-31. - report de tous les rdv patho chronique
PASS Dentaire Hotel Dieu	fermé jusqu'à une date indéterminée, pour concentrer l'activité odontologique sur le site de Rangueil, exclusivement pour les situations d'urgence (douleur et/ou infection dentaire).
Médecins du Monde (CASO)	fermé
ACCUEILS DE JOUR/Distribution alimentaire	
Resto Bébé	fermé
Boutique Solidarité	Ouverte uniquement pour Bagagerie et distribution de duvet
OSTALADA	Fermé
Restaurant Social du Grand Ramier	Distribution de sachets individuels (1 par personne) sans condition et uniquement le midi à partir de 11h30 . Les douches restent ouvertes dans le même conditions de 8h à 11h45.
Main tendue	fermé
La traversée	fermé
Cap Centre	fermé
Equipe Saint Vincent	fermé
Coup de pouce	fermé
Une autre chance	fermé
Secours Catholique petit déjeuners chemin du Raisin	petits déjeuners en sachets à emporter respect des distances
Secours Catholique maraude	maintien mercredi, vendredi, samedi et dimanche



Aidons-nous	fermé
Restaurants du Coeur	distribution de repas froids sur les 3 sites le soir
Soliciale	maintien du fonctionnement les familles inscrites sont reçues, les paniers sont remis à l'extérieur en maintenant les distances préconisées. 09 80 79 36 71
Secours Populaire	Permanence téléphonique 05 34 44 34 40 lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h à contacter avant toute orientation.
Secours Populaire petits déjeuners dimanche matin	fermé
CASIT	fermé
La main à pâte	fermé
La porte ouverte	fermé
Gaf rue Jammes	fermé
Croix Rouge aide alimentaire d'urgence 20 rue raymond IV	sur rdv au 05 61 99 29 98
Croix rouge accueil santé social hygiène La Grave	fermé
Croix Rouge domiciliation postale Grand Ramier	fermé (en attente de décision)
Croix Rouge maraude	maintien mardi jeudi vendredi samedi
Espoir petit salon	fermé
La Cloche permanence le repère jeudi après midi	fermé
HÉBERGEMENT	
JUNOD	Ouvert H24



ANTIPOUL	Ouvert H24
SAMBRE	Ouvert H24
D'un jour à l'autre (DJAL)	Ouvert H24
HALTE SANTÉ	Reste ouverte. Mais pas de nouvelles admissions
Autres	
APIAF	Accueil fermé. Permanence téléphonique de 10h00 à 15h00 du lundi au jeudi et de 10h00 à 12h00 le vendredi.
Prison	parloirs fermés jusqu'au 31/03
Maisons de solidarités	<p>Les MDS sont regroupées pour répondre à l'extrême urgence uniquement et sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Permanence téléphonique:</p> <p>Zone de Toulouse : DTS de Borderouge 05 34 57 35 01 (regroupe les MDS de Bonnefoy, Minimes, Ranguel, Soupetard, Centre et Borderouge). Annexe de la DTS située à Basso Cambo 05 34 57 35 80 (regroupe les MDS de Bagatelle, Empalot, Faourette, Pont-Vieux et Basso-Cambo.)</p> <p>Zone Nord Toulousain : MDS Blagnac 05 61 71 03 50 (regroupe les MDS de Blagnac, Colomiers, Tournefeuille, La Salvetat) MDS Saint-Jean 05 34 25 50 50 (regroupe les MDS de Aucamville, Bouloc, St-Jean)</p> <p>Zone Sud Toulousain : MDS Muret 05 62 11 62 40 (regroupe Muret, Frouzins, Cazères, Carbonne, Auterive)</p> <p>Zone Lauragais : MDS Castanet 05 62 71 91 80 (regroupe les MDS de Castanet et Villefranche) MDS Balma 05 61 24 92 20 (regroupe Balma et Revel)</p> <p>Zone Comminges Pyrénées : MDS de Saint-Gaudens 05 62 00 98 10 (regroupe les MDS de Saint-Gaudens, Salies du Salat et Cierp-Gaud)</p>



Service Municipaux

CCAS fermé au public. Permanence téléphonique: 05 61 58 85 85.

Les services considérés comme vitaux seront maintenus ouverts : santé, sécurité, salubrité, état-civil...

Le service de l'état-civil reste en activité pour ses missions obligatoires uniquement : enregistrement des naissances, reconnaissances et décès.

Un accueil est maintenu sur le site de Duranti, 6 Rue du Lieutenant Colonel Pélissier de 8h30 à 16h30.

Tous les rendez-vous reportés qui n'auront pu être honorés seront prioritaires quand l'activité reprendra.

Le Capitole est fermé ainsi que le service des formalités administratives

L'instruction des dossiers de demande de carte nationale d'identité et de passeport et leur délivrance seront retardées.

Les mairies de quartier, les maisons de la citoyenneté sont fermées

Les services de propreté de l'espace public et de collecte des ordures ménagères sont également maintenus.

La maison municipale des familles est fermée

Tous les lieux culturels sont fermés

Tous les lieux sportifs sont fermés, les activités sportives municipales sont annulées

Les centres culturels seront mis à disposition de l'ordre départemental des médecins, pour organiser des consultations spéciales. Ils seront désinfectés par javellisation.

Les salles municipales seront mises à disposition d'autres services

Les parcs et jardins sont fermés à compter de mardi 17 mars.